

*Vincent Regnault, Avocat  
Conseiller juridique principal  
Affaires réglementaires et réclamations  
Ligne directe : (514) 598-3102  
Télécopieur : (514) 598-3839  
Courriel : [vregnault@gazmetro.com](mailto:vregnault@gazmetro.com)  
Adresse courriel pour ce dossier : [dossiers.reglementaires@gazmetro.com](mailto:dossiers.reglementaires@gazmetro.com)*

**PAR SDE ET PAR MESSAGER**

Le 24 septembre 2012

Me Véronique Dubois  
Secrétaire  
**RÉGIE DE L'ÉNERGIE**  
Tour de la Bourse  
800, Place Victoria - bureau 2.55  
Montréal QC H4Z 1A2

**Objet : Demande d'approbation du plan d'approvisionnement et de modification des Conditions de service et Tarif de Société en commandite Gaz Métro à compter du 1er octobre 2012**  
**Notre dossier : 312-00530**  
**Dossier Régie : R-3809-2012**

---

Chère consœur,

Nous avons récemment été informés par TCPL que la capacité additionnelle entre Union et GMi-EDA qui devait être disponible à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2014 ne sera finalement disponible qu'à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2015. Cette annonce ne remet pas en cause le déplacement annoncé vers Dawn et pour lequel Gaz Métro sollicite l'approbation de la Régie de l'énergie dans le cadre du présent dossier.

Gaz Métro analyse présentement la nécessité d'amender la preuve déjà déposée. Toutefois, Gaz Métro peut d'ores et déjà informer la Régie que l'annonce de TCPL ne modifie en rien l'année 2012-2013 du plan d'approvisionnement. Quant aux années 2013-2014 et 2014-2015 du plan d'approvisionnement, Gaz Métro reviendra à la Régie très rapidement avec le résultat de ses analyses.

Nous vous prions d'agréer, chère consœur, nos salutations distinguées.

*(s) Vincent Regnault*

Vincent Regnault  
VR/mb